

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 AVRIL 2014

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2014

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de pouvoirs : 2

L'an deux mille quatorze, le mercredi seize avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA,

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Martine ABOT, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, Anne JUILLET, Bruno MARTEL, David BRAULT, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Jacques SAURET, Luce TROUBAT, Yanne BENOIST, Gérard GARRIDO, Christine RENIER, Joël AGEORGES .

Représentés par pouvoir : Benoît SAVARY a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE.

Secrétaires de séance : Luce TROUBAT et François PILLOT

Session ordinaire

• Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des dernières décisions prises par le maire sortant dans le cadre de la délégation,.

Date	Service	Objet	Coût en € H.T. ou * forfait																																	
05/02/2014	Urbanisme	Avenant 1 à la convention d'occupation précaire avec le lycée agricole de Fondettes	----																																	
13/02/2014	Finances/achat	Marché de travaux branchement de gaz et basse tension pour déplacement de coffret avec SPIE	5 808,04																																	
13/02/2014	Communication et culture	Contrat de cession avec la compagnie CONFITURES ET CIE pour le spectacle TANTOR	*950,00																																	
18/02/2014	Communication et culture	Contrat de cession avec la compagnie MARISKA pour les droits d'exploitation du spectacle Pinocchio	*950,00																																	
19/02/2014	Communication /vie associative	Utilisation par l'association Entre Enfants et Parents de la salle Léon Sanzay	----																																	
21/02/2014	Technique/ sport	<p>Modification des tarifs de l'Espace municipal de la Choisille à/c 1er mars 2014</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Une heure de tennis ou de badminton ou 45 minutes de squash</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Location par court</th> <th colspan="2">Carte de 10 locations par court</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Hors commune</td> <td>10,77 €</td> <td>Hors commune</td> <td>96,90 €</td> </tr> <tr> <td>Comité d'entreprise</td> <td>9,69 €</td> <td>Comité d'entreprise</td> <td>87,21 €</td> </tr> <tr> <td>Fondettois</td> <td>8,61 €</td> <td>Fondettois</td> <td>77,52 €</td> </tr> <tr> <td>Associations ASF COS Fondettes</td> <td>2,69 €</td> <td>Association ASF COS</td> <td>24,23 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour la location par des groupes constitués hors commune (centres aérés, lycées, associations et comités d'entreprises...) le tarif hors commune est divisé par deux.</p> <p>Les écoles et associations de Fondettes : gratuit</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Activités (1/2 journée)</th> <th>Commune</th> <th>Extérieur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rendez-vous sports, Sport séniors,Sport handi</td> <td>4,30 €</td> <td>5,38 €</td> </tr> <tr> <td>Achat de badge</td> <td colspan="2">4,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Une heure de tennis ou de badminton ou 45 minutes de squash				Location par court		Carte de 10 locations par court		Hors commune	10,77 €	Hors commune	96,90 €	Comité d'entreprise	9,69 €	Comité d'entreprise	87,21 €	Fondettois	8,61 €	Fondettois	77,52 €	Associations ASF COS Fondettes	2,69 €	Association ASF COS	24,23 €	Activités (1/2 journée)	Commune	Extérieur	Rendez-vous sports, Sport séniors,Sport handi	4,30 €	5,38 €	Achat de badge	4,00 €		
Une heure de tennis ou de badminton ou 45 minutes de squash																																				
Location par court		Carte de 10 locations par court																																		
Hors commune	10,77 €	Hors commune	96,90 €																																	
Comité d'entreprise	9,69 €	Comité d'entreprise	87,21 €																																	
Fondettois	8,61 €	Fondettois	77,52 €																																	
Associations ASF COS Fondettes	2,69 €	Association ASF COS	24,23 €																																	
Activités (1/2 journée)	Commune	Extérieur																																		
Rendez-vous sports, Sport séniors,Sport handi	4,30 €	5,38 €																																		
Achat de badge	4,00 €																																			
28/02/2014	Finances/ contentieux	défense des intérêts de la commune de Fondettes et désignation d'un avocat (assistance du maire dans le cadre du pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat -	----																																	

Date	Service	Objet	Coût en € H.T. ou * forfait
		recours pour la restauration au collège)	
03/03/2014	Finances/ cimetière	Reprise de concessions funéraires échues ou abandonnées dans le cimetière situé rue Ernest Dupuy	----
04/03/2014	Communication et culture	Contrat de cession avec la Société Sous le Pavé pour l'exploitation du spectacle « Les Colorisateurs »	*900,00
07/03/2014	Finances/achat	Marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du collecteur d'assainissement des eaux pluviales rues Carlotti et de Chantelouze	349,86
14/03/2014	Communication et culture	Contrat de cession avec l'association Bocal Mazik pour les droits d'exploitation du concert Les Noces Gitanes (*forfait)	*2 239,49
14/03/2014	Informatique	Hébergement du site institutionnel avec la société Linagora	960,00
17/03/2014	Communication et culture	Contrat de cession avec l'association Joseph K pour les droits d'exploitation du spectacle Le Revoscop	*1 055,00
17/03/2014	Communication et culture	Contrat de cession avec l'association Bocal Mazik pour les droits d'exploitation du spectacle Martine On The Beach	*1 160,50
17/03/2014	Communication et culture	Contrat de cession avec l'association L'IGLOO pour les droits d'exploitation du concert Les Voleurs de Swing durant Fond'estivales	*2 600,00
17/03/2014	Communication et culture	Contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle jeune public La caravane magique avec la Compagnie A DEUX MAINS durant Fond'estivales	*750,00
17/03/2014	Communication et culture	Contrat de cession avec la Compagnie Art Des Airs pour les droits d'exploitation du spectacle Partition Bambous durant Fond'estivales	*1 862,92
20/03/2014	Affaires générales	Contrat de cession avec l'association Joseph K pour les droits de représentation du spectacle Piano Plume	*1 200,00
21/03/2014	Finances/achat	Marché de fournitures, mise en œuvre et maintenance de la plate-forme de gestion dématérialisées des procédures de passation des marchés publics ** pour 2014 et 237 € pour les 3 années suivantes	**178,00
27/03/2014	Technique	Contrat de service pour la dématérialisation des déclarations	1 306

Les décisions sont inscrites au registre des délibérations.

1. Indemnité du maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 voix contre (liste Réuni(e)s pour Fondettes) décide de fixer à 65 % le montant de l'indemnité du Maire à compter du 5 avril 2014.

Tableau de l'indemnité allouée au Maire à compter du 5 avril 2014			
FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 05/04/2014	POURCENTAGE INDICE 1015
Maire	de OLIVEIRA Cédric	2 470,95 €	65 %

2. Indemnité des adjoints

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 abstentions (liste Réuni(e)s pour Fondettes) décide de fixer le montant de l'indemnité des adjoints comme suit, à compter du 5 avril 2014 :

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux Adjoints au Maire à compter du 5 avril 2014			
FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 05/04/2014	POURCENTAGE INDICE 1015
1 ^{ère} adjointe	PARDILLOS Catherine	1 000,17 €	26,31 %
2^{ème} adjoint	LAUNAY Jean-Paul*	975,08 €	25,65 %
3 ^{ème} adjointe	LECLERCQ Nathalie	1 000,17 €	26,31 %
4 ^{ème} adjoint	PILLOT François	1 000,17 €	26,31 %
5^{ème} adjointe	SARDOU Dominique*	975,08 €	25,65 %
6 ^{ème} adjoint	CHAPUIS Hervé	1 000,17 €	26,31 %
7 ^{ème} adjointe	COLLIN Mathilde	1 000,17 €	26,31 %
8 ^{ème} adjoint	DEBEURE Sylvain	1 000,17 €	26,31 %
9 ^{ème} adjoint	BOURLIER Philippe	1 000,17 €	26,31 %

* adjoints conseillers communautaires

3. Création d'un poste de Conseiller municipal délégué en charge du commerce, de l'artisanat et du développement économique et fixation de l'indemnité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 abstentions (liste Réuni(e)s pour Fondettes) décide de créer le poste de Conseiller municipal délégué chargé du commerce, de l'artisanat et du développement économique. Monsieur Christophe GARNIER est élu Conseiller municipal délégué chargé du commerce, de l'artisanat et du développement économique. Le taux d'indemnité de fonction du Conseiller délégué s'établit comme suit :

Tableau de l'indemnité allouée au Conseiller municipal délégué en charge du commerce, de l'artisanat et du développement économique à compter du 16/04/2014			
FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 16/04/2014	POURCENTAGE INDICE 1015
1 ^{er} Conseiller Municipal Délégué	GARNIER Christophe	228,09 €	6 %

4. Création d'un poste de Conseiller municipal délégué en charge de la vie des quartiers et de la démocratie locale et fixation de l'indemnité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 abstentions (liste Réuni(e)s pour Fondettes) décide de créer le poste de Conseillère municipale déléguée chargé de la vie des quartiers et de la démocratie locale. Madame Anne JUILLET est élue Conseillère municipale déléguée chargée de la vie des quartiers et de la démocratie locale. Le taux d'indemnité de fonction de la Conseillère déléguée s'établit comme suit :

Tableau de l'indemnité allouée à la Conseillère municipale déléguée en charge de la vie des quartiers et de la démocratie locale à compter du 16/04/2014			
FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 16/04/2014	POURCENTAGE INDICE 1015
2 ^{ème} Conseillère Municipale Déléguée	JUILLET Anne	228,09 €	6 %

5. Frais de mission liés aux fonctions électives

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 abstentions (liste Réuni(e)s pour Fondettes), décide d'instituer les règles de remboursement des frais réels de mission liés à l'existence de fonctions électives, conformément au Code général des Collectivités Territoriales.

6. Délégation du Conseil municipal au Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 contre (liste Réuni(e)s pour Fondettes), décide de donner au Maire, pour la durée de son mandat, les délégations prévues dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les limites définies ci-dessous.

Le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints ou conseillers municipaux de prendre sous sa surveillance et sous sa responsabilité, dans les conditions fixées à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions relevant de la délégation. En cas d'empêchement du Maire, les décisions relevant de la délégation pourront être prises suivant les dispositions de l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire est chargé de prendre par délégation les décisions suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services

publics municipaux ;

2° De fixer, dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le budget primitif, le budget supplémentaire et les budgets annexes, à la réalisation des emprunts, la modification des emprunts destinés au financement des investissements prévus par ces budgets, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être à court, moyen ou long terme, libellées en euros ou en devises, avec possibilité d'un différé d'amortissement, et d'intérêts, au taux d'intérêt fixe, et indexé (révisable variable), à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement.

Par ailleurs le maire pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, de travaux et de services dans la limite de 200 000 € hors taxe ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans tous les cas ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans tous les cas ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 450 000 € ;

21° D'exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme, dans tous les cas ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme. Création des commissions municipales permanentes et élection des membres des commissions

7. Création des commissions municipales permanentes et élection des membres des commissions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer six commissions municipales et décide, à l'unanimité, de désigner par un vote à main levée, les membres qui les composent conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le résultat est le suivant :

Le Maire est président de droit de toutes les commissions

1 - Commission financements et nouvelles technologies

Majorité : Hervé CHAPUIS, François PILLOT, Jean-Paul LAUNAY, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Christophe GARNIER, Camille LECUIT

Minorité : Jacques SAURET, Joël AGEORGES (Titulaires) - Philippe LACROIX, Gérard GARRIDO (Suppléants)

2 - Commission aménagement urbain, cadre de vie et économie verte

Majorité : Jean-Paul LAUNAY, Laétitia DAVID, Anne JUILLET, Michel PASQUIER, François PILLOT, Nathalie LECLERC

Minorité : Philippe LACROIX, Gérard GARRIDO (Titulaires) - Jacques SAURET, Christine RENIER (Suppléants)

3 - Commission affaires sociales, éducation et politique intergénérationnelle

Majorité : Dominique SARDOU, Nicole BELLANGER, Anne MONNEAU, Martine ABOT, Maryline ZUCARO, Camille LECUIT, Agnès GALLIER, Catherine PARDILLOS, Mathilde COLLIN, Jean-Maurice GUEIT

Minorité : Yanne BENOIST, Christine RENIER, (Titulaires) - Jacques SAURET, Joël AGEORGES (Suppléants)

4 - Commission sport, vie associative, animation de la ville et relations internationales

Majorité : Philippe BOURLIER, Bruno MARTEL, Yves PARINGAUX, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Benoît SAVARY, Agnès GALLIER, Sylvain DEBEURE, David BRAULT

Minorité : Luce TROUBAT, Joël AGEORGES (Titulaires) - Yanne BENOIST, Christine RENIER (Suppléants)

5 - Commission développement économique et emploi

Majorité : Christophe GARNIER, François PILLOT, Hervé CHAPUIS, Bruno MARTEL, David BRAULT, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Laétitia DAVID, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY

Minorité : Philippe LACROIX, Gérard GARRIDO (Titulaires) - Jacques SAURET, Christine RENIER (Suppléants)

6 - Commission patrimoine et tourisme

Majorité : Nathalie LECLERCQ, Sylvain DEBEURE, Anne JUILLET, David BRAULT, Christophe GARNIER, Anne MONNEAU, Philippe BOURLIER, Mathilde COLLIN

Minorité : Jacques SAURET, Christine RENIER (Titulaires) - Philippe LACROIX, Joël AGEORGES (Suppléants).

8. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection de la liste des membres de la commission d'appel d'offres à main levée conformément à l'article L 2121-21 du CGCT. Une liste unique est présentée. Sont élus à l'unanimité :

CAO : Le Maire président de droit

Titulaires	Suppléants
Hervé CHAPUIS	Philippe BOURLIER
Jean-Paul LAUNAY	Nathalie LECLERCQ
Benoît SAVARY	Catherine PARDILLOS
Jacques SAURET	Philippe LACROIX
Gérard GARRIDO	Joël AGEORGES

9. Désignation des membres du jury de concours

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection de la liste des membres de la commission d'appel d'offres à main levée conformément à l'article L 2121-21 du CGCT. Une liste unique est présentée. Sont élus à l'unanimité :

JURY DE CONCOURS : Le Maire président de droit

Titulaires	Suppléants
Jean-Paul LAUNAY	Agnès GALLIER
François PILLOT	David BRAULT
Virginie AUBRIOT Verryden	Benoît SAVARY
Jacques SAURET	Yanne BENOIST

10. Désignation des délégués du Comité des œuvres sociales du personnel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner par un vote à main levée, ses représentants au Comité des Œuvres Sociales du personnel (COS) conformément à l'article L 2121-21 du CGCT. Sont élus à l'unanimité :

- Camille LECUIT
- Jean-Paul LAUNAY
- Virginie AUBRIOT-VERRYDEN

11. Désignation des délégués du Comité national d'action sociale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner par un vote à main levée, ses représentants au Comité National d'Action Sociale (CNAS) conformément à l'article L 2121-21 du CGCT. Sont élus à l'unanimité :

Titulaire	Suppléant
Dominique SARDOU	Cédric de OL IVEIRA

12. Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

12 A/ Fixation du nombre d'administrateurs du CCAS

12 B/ Election des administrateurs (représentants du Conseil municipal)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide procéder à l'élection de ses représentants au Conseil d'administration du CCAS, par vote à bulletin secret au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panache ni vote préférentiel. Le nombre d'élus appelés à siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale est fixé à cinq.

Liste unique présentée : Dominique SARDOU, Maryline ZUCARO, Jean-Maurice GUEIT, Christine RENIER et Yanne BENOIST.

Après un vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 33

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 33

Nombre de voix Liste unique : 33

Sont déclarés élus : Dominique SARDOU, Maryline ZUCARO, Jean-Maurice GUEIT, Christine RENIER et Yanne BENOIST.

13. Désignation des délégués des établissements d'enseignement et de formation professionnelle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner par un vote à main levée, ses représentants dans les établissements d'enseignement et de formation professionnelle.

Sont élus à l'unanimité :

Représentants du Conseil municipal	
Conseil d'administration du collège Jean Roux	
Titulaires Mathilde COLLIN Cédric de OLIVEIRA	Suppléants Maryline ZUCARO Catherine PARDILLOS
Comité d'éducation à la citoyenneté du collège Jean Roux	
Titulaire Catherine PARDILLOS	Suppléant Mathilde COLLIN
Commission d'attribution des fonds sociaux du collège Jean Roux	
Titulaire Martine ABOT	Titulaire Anne MONNEAU
Conseil d'administration de l'Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLA) de Tours-Fondettes	
Titulaire Jean-Maurice GUEIT	Titulaire Mathilde COLLIN
Conseil intérieur du lycée agricole	
Titulaire Jean-Maurice GUEIT	Titulaire Mathilde COLLIN
Conseil d'exploitation agricole du lycée agricole	
Titulaire Jean-Maurice GUEIT	Titulaire Mathilde COLLIN
Conseil d'administration de l'école Notre-Dame (1 voix consultative)	
Titulaire Mathilde COLLIN	

14. Désignation des délégués du comité consultatif des dérogations internes dans le cadre des périmètres d'inscription scolaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner par un vote à main levée, ses représentants au comité consultatif des dérogations internes dans le cadre des périmètres d'inscription scolaire de la Ville. Sont élus à l'unanimité :

- Catherine PARDILLOS
- Christine RENIER
- Yanne BENOIST

Rappel de la composition du comité consultatif

- le Maire, président

- l'Inspecteur de l'éducation nationale de circonscription
- l'Adjoint en charge de l'éducation et de la formation
- 3 conseillers municipaux
- les directeurs d'école
- la directrice des services de l'éducation de la Ville de Fondettes

15. Désignation des délégués de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le nombre des membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées à six et décide de désigner ses représentants par un vote à main levée. Sont élus à l'unanimité :

Agnès GALLIER, Nathalie LECLERCQ, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Christine RENIER, Philippe LACROIX.

Les associations suivantes siégeront à la commission :

- Union Régionale des Associations de Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis
- Association Française contre les Myopathies
- Nouvelle Association Française des Sclérosés en Plaques
- Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants.

16. Désignation du délégué de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner par un vote à main levée, son représentant à la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Est élu à l'unanimité : François PILLOT.

17. Désignation des délégués du syndicat intercommunal à vocations multiples d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites des Communes de Fondettes, Luynes, St Etienne de Chigny

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner par un vote à main levée, ses représentants au SIVOM d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites des Communes de Fondettes, Luynes, St Etienne de Chigny.

Sont élus, par 30 voix pour et 3 abstentions (liste Agir pour Fondettes)

- Cédric de OLIVEIRA
- François PILLOT
- Michel PASQUIER
- Jean-Paul LAUNAY

18. Désignation des délégués du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner par un vote à main levée, son représentant au SIEIL (syndicat à la carte dont la mission principale est le service public d'électricité). Sont élus à l'unanimité :

- Hervé CHAPUIS

- Cédric de OLIVEIRA
- François PILLOT.

19. Désignation des délégués du syndicat intercommunal pour le curage de la Bresme et de ses affluents

(Communes d'Ambillou, Fondettes, Luynes, Pernay, Saint-Etienne-de-Chigny)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner, par un vote à main levée, ses représentants au Syndicat intercommunal pour le curage de Bresme et de ses affluents (entretien de la Bresme et de ses affluents et gestion des infrastructures liées à l'écoulement des eaux). Sont élus à l'unanimité :

- François PILLOT
- Michel PASQUIER.

20. Désignation des délégués du syndicat intercommunal de la Choisille et de ses Affluents (SICA)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner, par un vote à main levée, ses représentants au SICA (aménagement, restauration, entretien et gestion de la Choisille et de ses affluents - berges et lits - dans le respect du code de l'environnement).

Sont élus à l'unanimité :

Titulaires	Suppléants
Cédric de OLIVEIRA	François PILLOT
Jean-Paul LAUNAY	Virginie AUBRIOT Verryden

21. Désignation des délégués du syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner, par un vote à main levée, ses représentants au SICALA (syndicat mixte composé de 82 communes dont certaines sont groupées dans 4 communautés de communes, ce syndicat assure au sein de l'établissement public (EpLoire) la représentation des communes du département concernées par l'aménagement de la Loire et de ses affluents).

Sont élus à l'unanimité :

Titulaire	Suppléant
François PILLOT	Michel PASQUIER

22. Désignation des délégués du syndicat intercommunal Cavités 37

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner, par un vote à main levée, ses représentants au Syndicat Cavités 37 (repérage et relevé des cavités souterraines et des masses rocheuses instables, suggestions des moyens de contrôle et de sauvegarde...). Sont élus à l'unanimité :

Titulaire	Suppléant
Anne JUILLET	François PILLOT

23. Désignation des délégués du syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner, par un vote à main levée, ses représentants au Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes (Exploitation de la cuisine centrale de Fondettes mise à disposition par la Ville pour la production et la livraison des repas comprenant des délégués du Département et des délégués de la Ville). Sont élus à l'unanimité :

Titulaires	Suppléants
Bruno MARTEL	Mathilde COLLIN
Nicole BELLANGER	Agnès GALLIER
Cédric de OLIVEIRA	Michel PASQUIER

24. Désignation des délégués de la société anonyme d'économie mixte des pompes funèbres de l'agglomération tourangelle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner, par un vote à main levée, ses représentants au sein de la Société d'économie mixte des Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération tourangelle (PFI) auquel elle a délégué son service public funéraire. Sont élus à l'unanimité :

Titulaire	Suppléant
Catherine PARDILLOS	Jean-Maurice GUEIT

25. Désignation des délégués dans les associations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner, par un vote à main levée, ses représentants au sein des associations. Sont élus à l'unanimité :

MISSION LOCALE DE TOURAINE	
Objet : œuvrer auprès des jeunes de l'ensemble des communes du bassin d'emploi avec un objectif prioritaire : l'accès à l'emploi et à l'insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans.	
Délégué titulaire: 1	Délégué suppléant :1
Dominique SARDOU	Martine ABOT

ASSOCIATION DES COMMUNES EN ZONE ARGILEUSE D'INDRE-ET-LOIRE (
Objet : défense des communes et de leurs habitants liée aux conséquences des phénomènes de retrait-gonflement d'argiles après 2003 et 2005 ainsi que la mise en place d'une réflexion sur les conditions techniques de constructibilité sur les zones argileuses	
Représentant titulaire : 1	Représentant suppléant : 1
Jean-Paul LAUNAY	Laetitia DAVID

COMITE DE JUMELAGE CONSTANCIA-FONDETTES	
Objet : volonté des deux communes de rapprocher leurs habitants en vue de l'établissement de relations, notamment dans les domaines sportifs scolaires, culturels, économiques, afin de permettre une meilleure connaissance réciproque.	
Conseil d'administration :	Conseil d'orientation
Représentants : 2	Représentants : 3
Sylvain DEBEURE	Sylvain DEBEURE
Philippe BOURLIER	Philippe BOURLIER
	Anne MONNEAU

ASSOCIATION DES COMMUNES RIVERAINES DE LA LOIRE ET AUTRES COURS D'EAU (Association loi 1901)	
Objet : être un lieu de concertation et d'échanges, agir pour la protection des populations des communes membres riveraines, être un interlocuteur de l'Etat en ce qui concerne le développement durable des territoires situés en zones inondables..	
Représentant titulaire : 1	Représentant suppléant : 1
François PILLOT	Jean-Paul LAUNAY

Pour information : (le maire, son ou ses représentants siégeront dans les associations locales)

Alerte Sportive de Fondettes : Philippe BOURLIER/Benoît SAVARY

Association Familiale "La Môme" : Cédric de OLIVEIRA/Catherine PARDILLOS

Association culturelle et d'animation L'Aubrière : Cédric de OLIVEIRA/Philippe BOURLIER.

26. Désignation du correspondant en charge des questions de citoyenneté combattante

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner, par un vote à main levée, son correspondant défense. Est élu à l'unanimité :

RELAIS AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT
CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE CITOYENNETE COMBATTANTE (CORRESPONDANT DEFENSE)
Mission : sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.
Représentant : 1
Yves PARINGAUX

27. Désignation du correspondant en charge de la sécurité routière

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner, par un vote à main levée, son correspondant en matière de sécurité routière.

Est élu à l'unanimité :

RELAIS AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT
REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL EN QUALITE DE CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE
Mission : relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux, il veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.
Représentant : 1
Yves PARINGAUX

28.Renouvellement des licences de spectacles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à se porter candidat à l'obtention des licences d'entrepreneur de spectacles vivants comme suit :

- la licence d'exploitant de lieux pour la salle des fêtes de l'Aubrière, la petite salle de l'Aubrière et La Grange des Dîmes (1ère catégorie),
- la licence de producteur de spectacles (2ème catégorie),
- la licence de diffuseur de spectacles (3ème catégorie).

29.Création d'un poste de collaborateur de cabinet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 4 contre (liste Réuni(e)s pour Fondettes) et 3 abstentions (Liste Agir pour Fondettes), décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Maire l'engagement d'un collaborateur de cabinet.

Fait à Fondettes, le 22 avril 2014

Affiché le 23 avril 2014

Le Maire,
Cédric de OLIVEIRA